

Rosbruck, le 2 février 2010

Chers adhérents,

L'Etat souhaiterait tourner la page de l'après-mines, mais à moindre frais ! Les dégâts provoqués par Charbonnages de France ne sont toujours pas, ni indemnisés, ni réparés. D'autres aléas miniers sont à redouter dans l'avenir: mouvements de terrains, inondations, pollutions des sols et des eaux, remontées de gaz... Cependant, ne vous inquiétez pas, les représentants de l'Etat, sont certains qu'il n'y a aucun risque. C'est pour cela que dans le bassin houiller, ils n'ont pas jugé utile, de mettre en place les **Plans de Prévention des Risques Miniers**, pourtant prévus par le code minier.

Pour l'indemnisation des dégâts, actuellement, le seul recours possible est la justice, et c'est dans cette voie, que se sont engagées plus de quatre-vingt familles. À ce propos, il est bon de rappeler que, depuis plusieurs années, toutes les procédures ont bénéficié du soutien financier du **Conseil Régional de Lorraine**.

Au bout du tunnel une lueur: deux arrêts rendus par la Cour d'Appel de Metz en 2009, reconnaissent le préjudice lié à la pente et, condamnent Charbonnages de France à la réparation. Cela constitue une réelle avancée et cela permet à tous d'espérer une juste indemnisation.

Mais la lenteur et le coût des procédures, en décourage plus d'un, et la justice ne pourra pas régler l'ensemble du problème. C'est pour cette raison, que le collectif de défense des bassins miniers, a rencontré les parlementaires lorrains, afin d'obtenir **une vraie loi après mines qui règle enfin toutes les situations laissées à l'abandon par l'exploitant**.

Pour vous informer et débattre de ces questions, le comité vous invite à notre:

Assemblée Générale le Mercredi 17 février 2010
à 19h30 au foyer Saint Hubert.

- Ordre du jour:
- Rapports: d'activité, moral et financier.
 - Renouvellement du comité.
 - Informations sur les procédures.
 - Questions diverses, cotisations.

Comptant sur votre présence, recevez mes salutations solidaires.

Pour le comité, le Président,
B. Glanois

Avec le soutien de: